

PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021

ACCUEIL DE LOISIRS DE LEMPDES DES MERCREDIS



Les Poussins : 6 ans (CP)
Les Mignons : 7 ans (CE1)
Les Fripouilles : 8 ans (CE2)
Les Farfelus : 9-11 ans (CM1-CM2)

Intentions éducatives *page 3*

Mes valeurs *page 3*

Cadre de vie *page 4*

Présentation de l'Accueil de loisirs

Implantation géographique

Description des lieux

Les activités

L'équipe pédagogique

Présentation du fonctionnement *page 7*

Les horaires

Les repas

Les règles de vie

La vie quotidienne

Accueil

Transport

Temps calme

Hygiène

Temps de discussion

La communication

Le projet pédagogique *page 09*

☆ *Les objectifs*

☆ *L'évaluation*

Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap *page 11*

Règles de vie non négociables pour les enfants *Page 11*

Règles de vie non négociables pour les animateurs *Page 11*

Conclusion *Page 12*

Protocole sanitaire *Page 12*

Les intentions éducatives :

- Donner à chaque enfant accueilli, les moyens d'être acteur de leurs vacances
- Transmettre les valeurs de respect entre chaque enfant / adulte de l'ALSH
- Découverte de nouvelles activités adaptée à l'âge de l'enfant

Les enfants doivent pouvoir s'exprimer librement en faisant partager leurs idées pour créer une dynamique de groupe qui apportent un savoir être, un savoir-faire pour ces futurs citoyens.

Mes valeurs personnelles, ma vision du rôle du directeur

L'autonomie : les animateurs se doivent de mettre en place des situations favorisant l'autonomie des enfants tant sur les activités que sur l'organisation de la vie quotidienne

Respect : Veiller à ce que chacun s'accepte et respecte l'autre. L'accueil de loisirs est un lieu de liberté où chacun peut évoluer tout en tenant compte des autres.

Ecoute et tolérance : Favoriser l'écoute et la tolérance entre chaque participant de l'accueil de Loisirs

entraide : Développer une solidarité tant pour les enfants que pour l'équipe d'animation.

Préparer les animateurs à écouter les enfants, diversifier les activités et à dialoguer avec eux, à leur assurer une sécurité affective et morale, répondre à leurs besoins spécifiques.

Respecter les droits et les devoirs de chaque participant (enfants / animateurs.....)

1- Cadre de vie

A- Présentation de L'Accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs se situe dans la commune de Lempdes. Le centre est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 ainsi que les petites vacances scolaires.

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 6 ans à 11 ans.

Adresse : ecole maternelle Gandaillat

Rue du 11 Novembre

63370 Lempdes












B- Implantation géographique

Il se situe à environ 15 minutes de Clermont Ferrand









c- Description des lieux

L'accueil de loisirs de Lempdes est constitué de :

-  Une infirmerie pour apporter les premiers soins aux enfants et mettre à l'abri les éventuels traitements médicaux.
-  Une salle d'activités pour les enfants de 6 ans
-  Une salle d'activités pour les 7 ans
-  Un algeco pour les enfants de 8 à 10 ans.
-  Un espace extérieur clos pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité
-  Des toilettes adaptées aux tranches d'âge
-  Un dortoir
-  Une prairie avec une structure pour les 6 à 11 ans
-  Une grande salle de jeux

A proximité de l'accueil de loisirs :

-  Une médiathèque
-  Un complexe sportif
-  Une piscine
-  Un parcours de santé
-  Un foyer logement
-  L'ehpad

D-Les activités

Nous proposons un large choix d'activités afin de diversifier et de dynamiser l'existant. Nos animations sont aussi bien culturelles, sportives que manuelles. Chaque activité s'inscrit dans un projet d'animation.

Nous souhaitons également mettre en place des activités à la carte, les enfants seront répartis dans les ateliers qu'ils auront choisis. Les animateurs assureront le déroulement des activités en ateliers en fonction de leurs compétences respectives.

Ce qui permettra aux enfants de changer probablement d'animateurs et de camarades pendant ces temps. Ce sera un regroupement par envie et non par âge.

E-L'équipe pédagogique

La direction a pour mission :

- Être responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure,
- L'animation et l'encadrement de l'équipe,
- L'organisation interne : appel et pointage
- La gestion financière, matérielle et administrative,
- Les relations avec les familles,
- Les relations avec les différents partenaires,
- La formation et l'évaluation des animateurs, le suivi des animateurs stagiaires,
- Elle doit veiller à ce que l'entretien des locaux soit fait
- Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et veille à ce qu'il soit respecté.

Les animateurs ont pour missions :

- Animer les différents moments de la journée en prenant en compte le développement de l'enfant,
- Assurer la surveillance des enfants hors temps d'animation (transport, repas...),
- Veiller aux règles d'hygiène,
- Préparer des activités, la mise en place et rangement
- Ils sont garants de la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant, du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie,
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe,
- Ils favorisent le lien avec les familles,
- Ils participent aux réunions de préparation
- Il est à noter qu'une équipe d'entretien des locaux est présente afin de faire le ménage dans les locaux.

2-Présentation du fonctionnement

A Les horaires

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30.

L'organisation de la journée se passe de la manière suivante :

Journée type :

7h30-9h : Accueil des enfants

9h-9h15 : Appel et rangement

9h15-11h30 : Activité par groupe

11h30-12h : Rangement, lavage des mains

12h10-13h15 : Repas

13h30-14h15 : Temps calme + rangement

14h30-16h : Activité par groupe ou atelier plus rangement

16h10-16h30 : Goûter/Rangement

16h30-18h30 : Départ des enfants

B Les repas

Le temps du repas ne doit pas être trop long pour les enfants car cela peut être source d'énerverment et d'accumulation de fatigue inutile. Chaque enfant peut choisir librement sa place.

Par la présence d'animateurs, il conviendra de veiller à ce que le repas soit un moment calme, convivial, favorisant les échanges (enfants et adultes), et les apprentissages : apprendre à se servir, à partager, découvrir et goûter. Pour les enfants mangeant seuls, les animateurs des tables voisines veilleront au bon déroulement de cette autonomie. Il sera demandé aux enfants de s'impliquer pour débarrasser les tables en fin de repas.

C Les règles de vie

Les règles de vie enfants

Les règles de vie ont pour mission d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles ont été travaillées avec ceux-ci en début de période. Elles seront affichées afin de permettre à chacun de s'y référer rapidement. Elles seront expliquées aux nouveaux enfants faisant un rappel pour les autres. Cette affiche sera faite par des enfants volontaires.

Les règles de vie « animateurs »

Ils doivent respecter la charte. (Voir annexe)

D La vie quotidienne

▪ Accueil du matin et du soir

L'accueil des enfants se fera de façon échelonnée aussi bien les matins que les soirs. Ce moment de 7h30 à 9h et de 17h00 à 18h30, la liaison entre l'accueil de loisirs et la famille est importante.

Les animateurs chargés de ce poste sont les premiers contacts avec les parents et les enfants. Ils pourront donner des informations sur le centre, le déroulement de la journée et les animations à venir.

L'animateur doit faciliter les échanges avec les parents en les impliquant dans la vie du centre et les activités de leur enfant.

Les animateurs sont disponibles auprès des enfants en leur proposant des activités en autonomie. Des espaces sont aménagés pour ces accueils.

▪ Transport

L'accueil de loisirs est amené à prendre soit le bus de la ville soit un transporteur lors de sorties, selon l'organisation des animations prévues.

▪ Temps calme

L'aménagement de ce temps nécessite des locaux appropriés avec une mise en place de différents espaces tel que le coin lecture, le coin jeux de société ou le coin dessins, le coin repos....

Les enfants se répartissent selon leurs envies dans les ateliers proposés ou sur un temps libre de jeux.

Ce moment de la journée permet le roulement des animateurs en pause.

▪ Hygiène

L'adulte est un référent pour les enfants. Il doit lui donner l'habitude et ne doit pas hésiter à l'accompagner pour lui montrer, lui expliquer ces temps d'hygiène qui sont parfois contraignants pour les enfants.

L'hygiène reste un point important de tous les jours. Les enfants manipulent d'activité en activité des matériaux plus ou moins propres. Ils doivent prendre l'habitude de se laver les mains après chaque activité manuelle.

▪ Temps de discussion des enfants

Les temps de discussions des enfants se feront par groupe et tous les mercredis. Ils permettront d'écouter les enfants après leur journée au centre pour :

Connaître le ressenti de chacun sur les activités

Gérer la vie du groupe

Déceler les éventuels problèmes des enfants ou de fonctionnement

Permettre à tous de s'exprimer

Donner des activités nouvelles

C'est un moment d'échanges ou nous sommes tous « sur un pied d'égalité ». Nous devons écouter les enfants, tenir compte de leurs remarques, mais aussi leur apprendre à s'écouter, à demander la parole, à faire partie d'un groupe et respecter les consignes. Se servir du bâton de parole pour que la discussion soit bien cadrée.

E La communication

En termes de communication, l'Accueil de Loisirs édite un programme tous les mois qui sera mis sur le site internet de la ville pour que les familles en prennent connaissance.

Des flyers peuvent être distribués aux familles selon les besoins pour le centre.

Des photos des activités seront mises sur le site de la ville.

3- projet pédagogique

☆ Les objectifs

A- Favoriser l'autonomie de l'enfant lors de la vie quotidienne

A la fin de l'année, les enfants seront aptes à se servir seuls à table.

Mise à disposition de plats communs sur la table

A la fin de l'année, les enfants auront tous intégrés la notion d'hygiène lors des passages aux toilettes (lavage de main, tirer les chasses)

Repères visuels : affiches

Rappeler les règles d'hygiène (pourquoi, comment)

B Favoriser l'autonomie de l'enfant lors des activités

A la fin de l'année, les enfants seront capables de se servir et de ranger seuls les jeux qu'ils utilisent.

Jeux en libre-service sur une étagère

Pendant les temps libres ou les temps spécifiques, les enfants auront la possibilité d'être en autonomie.

Créer des espaces

Propositions diverses d'activités par les animateurs que les enfants peuvent choisir

Accessibilité en libre-service

c- Donner aux enfants des repères et assurer leur sécurité physique et affective

Chaque jour, l'animateur donne des repères clairs aux enfants

Respecter le rythme de l'enfant

Être à l'écoute des enfants, de leurs besoins, de leurs envies, de leurs désirs
Chaque jour, les animateurs veilleront à adapter les activités en fonction de l'âge des enfants
Proposer des activités variées et adaptées

D- Coopérer et être solidaire entre les membres de l'équipe

A la fin de la période, tous les animateurs seront capables de respecter et reconnaître le travail de l'autre

Mettre en place des réunions pour savoir le ressenti de tout le monde

A la fin de la période, les animateurs accepteront et émettront toute critique constructive pour faire progresser l'équipe

E- Favoriser les échanges et la communication

Installer un climat d'écoute et de confiance afin de permettre une vie collective chaleureuse et agréable pour tous, à travers la mise en place de temps de parole et d'échanges entre les différents partenaires.

Pour cela mise en place de :

Boîtes à idées pour les enfants

Réunion d'enfants

Réunions d'équipe

Panneaux d'information pour les parents

Créer un blog pour les familles

Mettre en place des activités inter groupe

Mettre en place en fin de journée, un temps d'échange avec les enfants sur le ressenti de leur journée (Temps calme, Temps de repas, activité...)

Privilégier les temps d'accueil du matin et du soir avec les familles

F- Favoriser les relations de respect et de tolérances

Respecter ses camarades et l'équipe d'animation

A chaque conflit, les enfants seront capables de s'exprimer sans l'aide d'un adulte :

Message clair

Mettre en place les règles de vie avec les enfants d'une façon ludique

Mettre en place des moments de concertation

G – Favoriser la mise en place d’actions permettant de développer le « vivre ensemble »

Sensibiliser les enfants au savoir, au savoir être et au savoir-faire afin de privilégier les compétences sociales suivantes à savoir : le vivre ensemble, le savoir vivre ensemble et le savoir être pour vivre ensemble.

☆ L'évaluation

Des réunions hebdomadaires ont lieu. De plus des évaluations orales ont lieu lors des pauses, des temps calmes

Démarche de travail sur l'évaluation lors des temps de pauses et des temps calmes.

En termes d'évaluation, nous privilégions aussi les stagiaires que nous pouvons accueillir sur le centre soit pour des qualifications BAFA, BAFD ou en stage de professionnalisation (BAPAAT, BPJEPS)

Nous avons une réelle démarche d'accompagnement : entretien individuel avant le stage , pendant et à la fin de la période.

4- Modalités d'accueil d'enfant en situation de handicap

Le centre peut accueillir des enfants porteurs de handicaps, que ce soit des enfants à mobilité réduite et/ou en situation de handicaps mentaux.

Les locaux étant adaptés aux personnes à mobilité réduite (portes larges, toilettes handicapés, centre construit de plein pied sans marches...) l'accueil d'enfants à mobilité réduite se fait sans distinction ni difficulté.

Pour les enfants porteurs de handicaps, les parents se doivent de rencontrer l'équipe de direction qui prendra la décision la plus adaptée quant aux modalités d'accueil de leur enfant.

Travailler avec le DALHIR.

5- règles de vie non négociables pour les enfants

La politesse est de mise : bonjour, au revoir, merci, s'il te plaît

Le respect mutuel et du matériel est obligatoire

Il est préférable de ne pas apporter de jeux et jouets personnels au centre

6- règles de vie non négociables pour les animateurs

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la structure

Le téléphone portable est interdit pendant les temps d'animations avec les enfants et en réunions

Toute violence est proscrite

Toute conduite addictive est interdite

La politesse est de mise : Bonjour, au revoir, merci, s'il te plaît

Le respect mutuel et du matériel est obligatoire

7 - Conclusion

Parce que jouer est pour l'enfant et l'adolescent un besoin fondamental, la conception de nos activités est envisagée sous la notion de « jouer » sous différents aspects :

Laisser jouer : L'animateur n'intervient pas dans le jeu des enfants, mais il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les enfants choisir et organiser leur activité.

Faire jouer : L'animateur est le meneur de jeu, l'arbitre ou le démonstrateur... Cette attitude lui permet de faire découvrir des jeux à règles complexes, de réguler les relations par son arbitrage, de réunir un groupe autour d'une activité commune.

- Donner à jouer : L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations de jeu.
- Jouer avec : L'animateur est alors un participant comme les autres, partenaire ou adversaire. Son rôle dans le jeu évoluera selon les règles communes.

Il est à noter que dans tout projet d'animation, l'animateur est le moteur de l'activité.

8- Protocole sanitaire

CORONAVIRUS CODID-19

Pour le bon déroulement du séjour et la santé de tous, suite à la situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus Covid-19, le respect de certaines règles s'impose :

La distanciation physique : le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque groupe : lieux clos, espace extérieur et les transports

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tous.

Le port du masque pour les animateurs et la direction est obligatoire en présence de mineur.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements seront assurés quotidiennement par les services municipaux concernés.

En cas de doute sur les symptômes (COVID-19) d'un enfant, conduira à son isolement et au port d'un masque pédiatrique. Une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

Dans ce cas, les parents de l'enfant seront avertis et doivent venir le chercher.

Les animateurs veilleront au respect de ces règles ainsi que du protocole sanitaire rédigé par le ministère de la Jeunesse et des Sports en adoptant une posture bienveillante et seront à l'écoute.